

# STAGE DE FORMATION SYNDICALE

## CONSIGNES

### Administrative :

Déposer la demande de congé (voir modèle ci-dessous) auprès de votre chef d'établissement au minimum **1 mois avant la date du stage** mais ne pas attendre la réponse pour vous inscrire car nous avons besoin d'une réponse rapide pour organiser le stage.

A la suite de votre inscription, vous pourrez recevoir un programme détaillé, des documents préparatoires et un plan d'accès au lieu du stage.

### MODÈLE INDIVIDUEL DE DEMANDE DE CONGE

*( A envoyer à la cellule AVS pour tous ceux qui sont sur mission AVS  
À envoyer à Mme Ferreira à l'Inspection Académique pour ceux qui sont sur les missions  
d'aide administrative)*

**Déposer 1 mois au plus tard avant la date prévue pour le stage  
Le 8 février au plus tard**

NOM.....Prénom.....

Grade et Fonction .....

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

S/C de M (1) .....

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État , définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé

le.....pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par le CFR régional Midi-Pyrénées de la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

A

Le

Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.